



**PRÉFET  
DU VAL-D'OISE**

*Liberté  
Egalité  
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté  
et de la légalité**

**ARRÊTÉ N° 2025-2**

Fixant la liste des candidats à l'élection municipale partielle complémentaire  
de la commune de HARAVILLIERS

Le préfet du Val-d'Oise,

Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

**Vu** le code électoral et notamment ses articles L.255-2 et suivants ;

**Vu** le décret du 9 mars 2022 portant nomination de M. Philippe COURT en qualité de préfet du Val-d'Oise ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°23-054 du 20 septembre 2023 donnant délégation de signature à Mme Laetitia CESARI-GIORDANI, secrétaire générale de la préfecture du Val-d'Oise et sous-préfète de l'arrondissement de Pontoise ;

**Vu** l'arrêté n°2024-157 du 6 novembre 2024 portant convocation des électeurs en vue de procéder à l'élection municipale partielle complémentaire sur la commune de HARAVILLIERS ;

**CONSIDÉRANT** que la période de dépôt des candidatures est arrivée à échéance conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral n°2024-157 susvisé ;

**SUR** proposition de la secrétaire générale de la préfecture du Val-d'Oise,

**ARRÊTE :**

**ARTICLE 1 :** La liste des candidats autorisés à se présenter au premier tour de l'élection municipale partielle complémentaire de la commune de HARAVILLIERS du 26 janvier 2025, afin de pourvoir huit sièges, est fixée comme suit (par ordre alphabétique) :

- Madame CLEOPHAX ZACKA Sabine
- Madame FLAMEN épouse RISICO Chantal
- Madame GABRYELCZYK Lisa
- Monsieur GOURMELON Yann
- Monsieur HAUWY Didier
- Monsieur JACQUIER Patrice
- Madame ONOVIET Carole
- Madame SANCHEZ Séverine

**ARTICLE 2 :** La secrétaire générale de la préfecture et le maire de la commune de HARAVILLIERS sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché en mairie, publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le Val-d'Oise et consultable sur le site internet de la préfecture à l'adresse suivante : <http://www.val-doise.gouv.fr>.

Fait à Cergy, le 10 JAN. 2025

Le préfet  
Pour le Préfet,  
La secrétaire générale

Laetitia CESARI-GIORDANI